YERRES

*Service Juridique*
*N° Tél : 01 69 49 77 00*
*N/ Réf : NDA/ED/CB*

**DECISION N°2000/242**

**OBJET : Passation d'un marché négocié relatif aux prestations de remise en état de la structure gonflable avec la société SOFRICEL.**

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2 122 - 22,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 274, 308 et 104 I, alinéa 10,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres, en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122 - 20 du Code des Communes,

CONSIDERANT que suite à la tempête du 26 décembre 1999, la structure gonflable sise Rue Pierre de Coubertin a subi d'importantes dégradations,

CONSIDERANT la nécessité de recourir à une procédure de marché négocié afin de remettre en état ladite structure gonflable,

CONSIDERANT que le marché fait l'objet d'une répartition en cinq lots suivants :
- lot n°1 : "fourniture et assemblage de la structure gonflable" ;
- lot n°2 : "éclairage indirect" ;
- lot n°3 : "structure de protection" ;
- lot n°4 : "éclairage périphérique" ;
- lot n°5 : "fourniture et pose de filet de protection",

CONSIDERANT que le mode de dévolution est prévu par corps d'états séparés et que toutefois, les entreprises peuvent soumissionner seules sur un ou plusieurs lots ou bien regroupées conjointement sur plusieurs lots,

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence adressé, pour insertion, au Bulletin Officiel des Annonces de marchés Publics le 7 juillet 2000 et publié dans les bulletins n°113 A et 113 B, édition "Travaux" et "Fournitures et services", du 18 juillet 2000,

CONSIDERANT que la date d'engagement de la consultation était fixée le 24 juillet 2000 et la date limite de réception des offres le 7 août 2000 à 16 heures,

.../...



Hôtel de Ville
60 rue Charles de Gaulle - 91335 Yerres Cédex - Tél. : 01 69 49 76 00 - Fax : 01 69 48 63 98
Site internet : www.ville-de-yerres.fr
Toute correspondance doit être adressée à monsieur le Député-Maire

CONSIDERANT que l'offre faite par la société SOFRICEL pour la totalité des lots correspond aux intérêts de la commune,

**DECIDE**

DE PASSER le marché négocié pour tous les lots (n°1 à 5) relatifs aux prestations de remise en état de la structure gonflable avec la société SOFRICEL, sise 2 rue Louis Barrault à AULNAY SOUS BOIS (93600),

DIT que le montant du marché s'élève à 312.000,00 Francs H.T., soit 373.152,00 Francs T.T.C. (trois cent soixante treize mille cent cinquante deux francs),

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de la Commune, exercice 2000, fonction 412, nature 23138.

Fait à Yerres, le 11 septembre 2000.

REÇU LE
15 SEP. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

MAIRIE D'YERRES 91 Essonne

Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

221